

ARRÊTÉ n° A-AG-ME-2020-374

Portant Délégation de fonctions et de signature
à Monsieur Philippe Marlu
Adjoint au Maire délégué.e de La Salle et Chapelle Aubry

Le Maire de Montrevault-sur-Èvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, article L2122-18 qui prévoit la possibilité pour le Maire de donner délégation de fonction aux adjoints et aux membres du conseil municipal

Vu la délibération 2020-101 du 25/05/2020 constatant l'élection de Monsieur Philippe Marlu à la fonction d'Adjoint au Maire délégué de la commune de La Salle et Chapelle Aubry.

Considérant la nécessité pour le bon fonctionnement des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature à l'Adjoint au Maire délégué.e de La Salle et Chapelle Aubry

ARRETE

Article 1 : Monsieur Philippe Marlu, adjoint au maire délégué de La Salle et Chapelle Aubry reçoit, sous la surveillance et responsabilité du maire, délégation de fonction et de signature pour exercer les pouvoirs de police sur la commune déléguée de La Salle et Chapelle Aubry dans les domaines suivants :

- funéraire, dont la surveillance des opérations funéraires conformément à l'article L2213-14 du CGCT et gestion des cimelières.
- placement d'urgence de soins sans consentement
- interdiction d'accès du terrain de football par mauvais temps
- permis de stationnement.

Cette délégation s'exerce après celle du Maire délégué de La Salle et Chapelle Aubry

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

Article 2 : Ces délégations pourront être rapportées à tout moment et ne sauraient en tout état de cause, dépasser le terme du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de l'élu attributaire des présentes délégations.

Article 3 : Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera inscrit au registre des actes de la Commune de Montrevault-sur-Èvre, et notifié à l'intéressé. Une ampliation du présent arrêté est également transmise à M. le Sous-Préfet de Cholet ainsi qu'à M. Le Trésorier de la collectivité.

Fait à Montrevault-sur-Èvre, le 30 juin 2020.

Le Maire, Christophe DOUGÉ

Notifié le 07/07/2020

à M./Mme (signature)

Affiché le : 06/07/2020